



(FRIBOURG, 18 MAI 2026/DAVID WAGNIÈRES/LE TEMPS)

Niels Rebetez

L'histoire au scanner de l'objection

A l'approche de la votation sur le durcissement du service civil, le chercheur jurassien publie une étude sur les objecteurs de conscience. Il lève le voile sur une Suisse obsédée par la norme

AÏNA SKJELLAUG

Le timing a la précision d'un chronomètre militaire. Le 14 juin prochain, le peuple suisse se prononcera sur une révision drastique de la loi sur le service civil. Porté par le Conseil fédéral, ce projet prévoit six mesures destinées à réduire de près de 40% les admissions et à stopper l'hémorragie des effectifs de l'armée. C'est dans ce climat de tensions géopolitiques que Niels Rebetez publie l'ouvrage *Au temps de l'objection. Histoire du refus du service militaire en Suisse (1960-1996)* (éditions Alphil), issu de sa thèse de doctorat. En décortiquant des décennies d'objection de conscience, cet historien de 36 ans offre bien plus qu'une chronique des insoumis: il livre une clé de lecture pour comprendre pourquoi la Suisse donne l'impression de tourner en rond depuis un demi-siècle sur l'obligation de servir.

Désacraliser la figure du militant héroïque

Niels Rebetez a le calme adossé à une rigueur académique sans faille. Né en 1990 à Saignelégier, au cœur des Franches-Montagnes jurassiennes, il a gardé de ses origines un attachement

solide aux espaces de liberté. Arrivé à Fribourg en 2008 pour y étudier l'histoire contemporaine, son regard s'est rapidement tourné vers les marges du modèle helvétique: l'antipsychiatrie d'abord (un mouvement de contestation critique né dans les années 1960), puis la figure de l'objecteur de conscience. Un parcours qui l'a mené, en 2024, à prendre la res-

ponsabilité des questions LGBTQI au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. «La manière dont une société traite les personnes qui ne rentrent pas dans sa norme est toujours le meilleur révélateur de son fonctionnement démocratique», pose-t-il d'emblée.

Le premier apport de son travail est de bousculer le mythe. Dans l'imagerie populaire ou les brochures

militantes, l'objecteur des années 1970 ou 1980 est souvent dépeint comme un héros d'extrême gauche, un intellectuel anti-impérialiste ou un chrétien absolutiste prêt à se sacrifier sur l'autel de ses convictions non violentes. La réalité historique exhumée par le chercheur est beaucoup plus humaine, presque banale. En menant 23 entretiens approfondis

et en épluchant des dizaines de dossiers judiciaires, l'historien a découvert que la plupart cherchaient d'abord à «limiter la casse». «Les objecteurs n'étaient pas des martyrs», explique-t-il. «Face à la perspective de la prison ou d'un casier judiciaire qui pouvait briser une carrière, ils négociaient, utilisaient les failles de la procédure et cherchaient le compromis.»

Plus bousculant encore, son enquête révèle un contingent totalement ignoré par l'histoire officielle: celui des objecteurs par défaut. Des hommes en situation de détresse sociale ou de désinsertion totale, pour qui l'armée n'était pas un adversaire idéologique, mais simplement le cadet de leurs soucis. Face à eux, la justice militaire se retrouvait bien en peine. En l'absence de marge légale pour accepter ces situations, elle appliquait la ligne dure tout en modulant la peine par des sursis. En clair, l'institution punissait indirectement une misère sociale qu'elle ne savait pas gérer.

L'inquisition de la vérité intime

Pour évaluer la «sincérité» d'un objecteur, les juges d'instruction et les psychiatres de l'armée menaient une lourde enquête de moralité sociale, écrivant à l'employeur pour savoir si le jeune homme était ponctuel, ou consultant l'office des poursuites pour vérifier ses loyers. Dans les expertises psychiatriques, tout était passé au crible: les loisirs solitaires, comme la lecture ou l'écoute passive de musique, étaient jugés

PROFIL

1990 Naissance à Saignelégier.

2008 Début de ses études en histoire contemporaine à l'Université de Fribourg.

2023 Achèvement de sa thèse «Mon but n'était pas seulement d'éviter le service militaire. Entre politisation et désaffection: enquête historique sur l'objection au service militaire (Suisse, 1960-1996)».

2024 Responsable des questions LGBTQI auprès du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

2026 «Au temps de l'objection. Histoire du refus du service militaire en Suisse (1960-1996)».

suspectement asociaux par rapport aux activités collectives, gages d'une bonne intégration. On poussait l'inquisition jusqu'à scruter le comportement sexuel ou l'absence de petite amie, devenue l'indice potentiel d'un trouble.

«Le but sous-jacent était de trouver une faille, un déficit psychique ou un développement mental incomplet chez la personne», analyse l'historien. «En psychiatisant ou en pathologisant l'objection, la justice militaire s'évitait d'avoir à ouvrir le débat de fond: celui de la légitimité de l'armée ou de la création d'un service civil.» Lorsque aucun déficit n'était trouvé, l'étiquette d'«égoïste pur» était brandie, entraînant des condamnations d'une sévérité implacable. Les stigmates professionnels ont été profonds, interdisant à des enseignants ou des éducateurs l'accès à la fonction publique pour éviter toute «mauvaise influence» sur les garçons. Le chercheur a même retrouvé la trace de trois objecteurs morts en détention, dont deux par suicide à la colonie pénitentiaire de Bellechasse.

L'hypocrisie des deux camps

Le service civil, introduit en 1996 après le basculement géopolitique de la fin de la guerre froide, fête ses trente ans dans une ambiance de rétro-pédalage. Pour Niels Rebetez, le débat actuel souffre d'un manque cruel d'honnêteté. A droite, «brandir l'argument que le service civil doit être réservé aux cas de conscience tout en cherchant à réduire le nombre de civilistes revient à fixer un quota déguisé, une posture hautement contradictoire avec l'esprit de la loi que prétend défendre la majorité politique», regrette-t-il. Par ailleurs, la volonté de restreindre l'accès au nom de la sécurité nationale repose sur une prémisse qu'il juge humainement fautive: celle d'exiger d'un homme des convictions absolues et imperméables au monde extérieur. Sa recherche montre que les convictions ne se forment jamais en dehors de tout contexte ou de toute influence.

La gauche n'échappe pas non plus à sa critique. L'historien refuse de mythifier le statut de civiliste: «La gauche défend le service civil en disant qu'il manque des bras dans les hôpitaux ou la protection de la nature. Mais ce faisant, elle accepte une dérive: aujourd'hui, les civilistes pallient régulièrement une main-d'œuvre fixe, ce qui est contraire à l'esprit de la loi.»

Le vote du 14 juin oblige la Suisse à regarder son curseur de tolérance face à la dissidence. A l'heure où les bruits de bottes en Ukraine ou les incertitudes transatlantiques poussent les autorités à vouloir refermer la porte de la liberté de conscience, son livre rappelle que l'histoire helvétique s'est écrite dans cette tension permanente entre le devoir sacré de servir et le droit, tout aussi fondamental, de vouloir servir autrement. ■